Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9570239
Centre d'intérêt : 872

Formation professionnelle et technique : sensibilisation à l'entrepreneurship, 15 heures : guide administratif pour l'implantation dans les commissions scolaires. -- [Version expérimentale]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1994.
9 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : La formation professionnelle et technique.
Code : 17-9924-3.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Entreprise * Gestion * Formation professionnelle * Implantation * Commission scolaire * Financement * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Entrepreneurship

Cette activité, facultative et hors programme, vise à sensibiliser les finissants de la formation professionnelle du secondaire aux réalités de l'entrepreneurship. Le guide administratif expose le contexte et l'intention de la mesure, donne des pistes pour l'implantation locale, souligne l'appui de la Direction générale de la formation professionnelle et technique et aborde les modalités de financement.

GUIDE ADMINISTRATIF

POUR L'IMPLANTATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Sensibilisation à *l'entrepreneurship*

(15 heures)

FORMATION PROFESSIONNELLE et TECHNIQUE

AOÛT 1994

Version expérimentale

Québec

95-70239

Sensibilisation à l'entrepreneurship

(15 heures)

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Guide administratif pour l'implantation dans les commissions scolaires

Août 1994

Ministère de l'Éducation du Québec

Table des matières

page

1.0 Le contexte et l'intention de la mesure 1

2.0 Des pistes pour l'implantation locale 3

2.1 La maîtrise d'oeuvre 4

2.2 Le calendrier 5

2.3 La promotion 6

3.0 L'appui de la Direction générale de la formation professionnelle et technique 7

4.0 Les modalités de financement 8

4.1 Le barème de financement 9

4.2 Le mode de réclamation 9

1.0 Le contexte et l'intention de la mesure

Dans le contexte économique actuel, le marché du travail est caractérisé par un surplus de compétences par rapport au nombre d'emplois disponibles. Cela se traduit, dans toutes les régions du Québec, par un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes. Cette situation prend l'allure d'un problème de société, auquel l'appareil politique ne peut rester indifférent. D'ailleurs, en novembre 1993, le gouvernement du Québec annonçait une série de *Mesures pour le soutien et la création d'emploi*. L'une d'entre elles concerne les élèves de la formation professionnelle; elle consiste à leur offrir, dans leur dernière année de formation, une activité de quinze heures, facultative et hors programme, visant à les sensibiliser à l'entrepreneurship. Plusieurs qualités généralement attribuées aux entrepreneurs et aux entrepreneures (par exemple l'autonomie, la ténacité, le sens des responsabilités, l'esprit d'initiative) sont des qualités recherchées par les entreprises lors de l'embauche de nouveau personnel.

Le cheminement habituel au terme d'un programme de formation professionnelle est l'accès au marché du travail. Dans l'esprit de la plupart de gens, accéder au marché du travail signifie *chercher un emploi* : les plus heureux parviennent à décrocher un poste, les autres se retrouvent en chômage.

Cependant, pour certaines personnes, cette perspective est trop limitative. On estime en effet que 10% de la population détient le potentiel nécessaire pour devenir entrepreneurs ou entrepreneures. Cela signifie que ces personnes peuvent aussi s'intégrer au marché du travail, non pas en demandant un emploi, mais en créant des emplois ou encore comme travailleurs et travailleuses autonomes. Des études tendent à démontrer que la proportion de gens possédant un potentiel entrepreneurial est plus élevée chez ceux qui ont un sens pratique développé, caractéristique souvent très présente chez les élèves de la formation professionnelle.

Le potentiel entrepreneurial, pour s'actualiser, doit être reconnu et développé par ceux et celles qui le possèdent. La majorité des élèves de la formation professionnelle ont généralement une idée plutôt vague du lancement et de la direction d'entreprise : chaque élève connaît des gens qui sont en affaires, souvent dans un domaine lié à un champ de la formation professionnelle. Malgré cela, on n'est pas nécessairement disposé à envisager l'entrepreneurship comme une voie prometteuse pour son avenir personnel. Il est souvent présenté comme un chemin risqué et ardu, ce qui en détourne sans doute plusieurs d'un examen plus éclairé de cette possibilité.

Les programmes de formation professionnelle ont pour objectif de préparer à des fonctions de travail, le plus souvent conçues comme des fonctions salariées, au moins implicitement. La mesure de *15 heures de sensibilisation à l'entrepreneurship* cherche à élargir les perspectives d'avenir en présentant la création d'entreprise comme une avenue accessible à un certain nombre, à plus ou moins brève échéance. On doit la comprendre davantage comme un complément à une démarche d'orientation professionnelle que comme une activité de formation à l'entrepreneurship. L'objectif n'est pas de former des entrepreneurs et des entrepreneures en quinze heures! Il s'agit plutôt de permettre aux finissants et finissantes des programmes de formation professionnelle un meilleur contact avec les réalités de l'entrepreneurship.

Au terme de cet exercice, plusieurs types de résultats sont possibles :

- chez des participants et des participantes, l'orientation vers un emploi salarié ne sera peut-être pas modifiée, mais leur connaissance de la vie d'une entreprise et des responsabilités d'employeur sera élargie;

- certaines personnes découvriront qu'elles ont la possibilité de faire un choix, maintenant ou plus tard, entre le travail salarié, le travail à leur compte ou la direction d'entreprise;

- d'autres comprendront que le lancement et la direction d'une entreprise représentent un défi qui leur permettra se réaliser pleinement au plan professionnel;

- dans plusieurs cas, la formation, malgré sa brièveté, aura été l'occasion d'identifier des compétences à acquérir et les façons de le faire, afin de pouvoir créer son entreprise;

- la session pourra aussi permettre aux participants et aux participantes d'identifier des qualités qui leur seront utiles dans leur carrière et même de commencer à les développer;

- enfin, l'ensemble des participants et des participantes auront acquis une vision plus juste des conditions d'opérations d'une entreprise et des services sur lesquels peut compter le dirigeant ou la dirigeante d'entreprise.

Globalement, la mesure de *15 heures de sensibilisation à l'entrepreneurship* devrait permettre aux élèves de la formation professionnelle de comprendre qu'il y a dans leurs rangs des éléments de solution au problème économique auquel ils et elles ont à faire face.

2.0 Des pistes pour l'implantation locale

La commission scolaire a la responsabilité de déterminer localement les conditions de réalisation de la mesure de *15 heures de sensibilisation à l'entrepreneurship*. Il appartient à chaque milieu, à partir de son expérience, de choisir la façon dont l'action sera menée.

Les pistes évoquées ici n'ont donc qu'une valeur indicative. Toutefois, avant l'élaboration du présent guide, elles ont été validées auprès conseillers et de conseillères en formation professionnelle de commissions scolaires.

Formulée dans une perspective entrepreneuriale, l'opération consiste à agencer des ressources (formateurs et formatrices, locaux, etc.) pour fournir un service (sensibilisation à l'entrepreneurship), à partir d'une technique déjà élaborée (trousse pédagogique) à une clientèle cible (les élèves de dernière année de la formation professionnelle), le commanditaire (la Direction générale de la formation professionnelle et technique) est disposé à payer les services rendus (à certaines conditions) et à fournir divers soutiens (formation de multiplicateurs et de multiplicatrices, diffusion de la trousse pédagogique) nécessaires à la tenue de l'activité.

2.1 La maîtrise d'oeuvre

Pour réussir l'opération, il importe de situer judicieusement le lieu de la responsabilité. Plusieurs possibilités se présentent :

- le directeur ou la directrice de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes,
- un de ses adjoints ou une de ses adjointes,
- un directeur ou une directrice de centre,
- un conseiller ou une conseillère pédagogique ou encore
- un enseignant ou une enseignante, qui assumerait cette charge en complément de tâche.

C'est un choix local.

Il est important de désigner comme responsable de ce dossier une personne *qui croit au projet*, qui en partage les objectifs et qui possède le leadership nécessaire pour le mettre en oeuvre efficacement.

2.2 Le calendrier

La première difficulté consiste à déterminer le moment de réalisation de l'activité de sensibilisation à l'entrepreneurship, qui s'ajoute au programme d'études principal de l'élève. Selon les différents milieux, la solution peut varier.

Dans certains cas, il sera possible de prolonger la session de deux jours et demi pour offrir la formation par tranches d'une demi-journée, par exemple. (Vous verrez dans la trousse pédagogique que toutes les activités n'ont pas la même durée).

Ailleurs, on pourra répartir l'activité tout au long de la session, en utilisant à l'occasion l'heure du dîner ou en prolongeant légèrement l'horaire de certaines journées.

On peut penser aussi à profiter de la disponibilité des élèves durant les journées pédagogiques ou pendant une partie non utilisée des heures de récupération-reprise ou des périodes de stages.

L'activité de sensibilisation peut également se dérouler durant la semaine de relâche.

Pour éviter d'avoir à solliciter trop souvent des ressources externes, comme les propriétaires d'entreprise, on peut trouver avantage à réunir plusieurs groupes d'élèves pour certaines activités. Un tel regroupement est explicitement proposé pour l'activité 4.3 de la trousse pédagogique.

Ici encore, il s'agit de choisir, en tenant compte des contraintes du milieu, une formule qui demeure alléchante pour les élèves.

2.3 La promotion

La première étape en ce qui concerne la promotion est sans doute de se fixer un objectif de participation : quelle proportion de personnes admissibles veut-on rejoindre? Encore une fois, la réponse à cette question peut varier d'un milieu à l'autre, en fonction des antécédents du centre dans le dossier de l'entrepreneurship, de la disponibilité des personnes-ressources intéressées par le dossier, de l'esprit de corps existant chez les élèves, etc.

La deuxième étape consiste à choisir et à déployer les moyens d'informer la clientèle-cible et de l'inciter à participer. À cette fin, la DGFPT publiera en octobre 1994 un dépliant pour la promotion de la mesure auprès des élèves de la formation professionnelle. Ce sera un instrument utile, mais qui devra être complété par d'autres formes de communications, à partir de médias maison.

Mais la communication orale et directe semble présenter des avantages certains. Par exemple, les enseignants et les enseignantes peuvent être d'excellents relais pour passer efficacement le message dans les classes, tout comme les leaders étudiants.

On peut aussi penser à des collaborations externes pour avoir une couverture par les médias : une entreprise liée aux champs d'études visés pourra être intéressée à voir son nom associé à la promotion de l'événement. Un ancien ou une ancienne de l'école, aujourd'hui en affaires, peut présider le lancement de l'activité et en faire la promotion au collège, comme dans les médias.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la stratégie locale sera efficace si elle s'appuie sur une utilisation pertinente du potentiel local.

3.0 L'appui de la Direction générale de la formation professionnelle et technique

La personne responsable de la formation professionnelle de chaque commission scolaire et les directeurs et directrices de centres offrant de la formation professionnelle recevront chacun un exemplaire du présent guide administratif et de la trousse pédagogique. Cette trousse est un document de 150 pages, de format 8½ X 11, qui leur parviendra sous cellophane; chaque organisme en tirera le nombre d'exemplaires nécessaires. Le document peut être placé dans un cahier à anneaux.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT) tiendra une session de formation de deux jours à Québec, les 26 et 27 septembre 1994 pour les multiplicateurs et les multiplicatrices en région. Ils seront au nombre de deux par région administrative, l'un provenant d'une commission scolaire et l'autre d'un cégep. Leur mandat sera de participer à la session de formation de la fin septembre, pour ensuite tenir dans leur région, avec l'aide d'une personne-ressource du MEQ, une session de formation à l'intention des responsables à l'échelle locale. Il n'y aura pas de frais d'inscription ni de scolarité pour la participation à la session de formation des multiplicateurs et des multiplicatrices. En outre, la DGFPT remboursera les frais de déplacement et de séjour encourus pour la session de formation des multiplicateurs et multiplicatrices en région. Ces personnes seront désignées, en août, par la DGFPT, en collaboration avec les directions régionales du MEQ et les représentants et les représentantes des collèges en région.

Chaque tandem de multiplicateurs ou multiplicatrices en région tiendra dans sa propre région administrative une session de formation de deux jours à l'intention des personnes responsables à l'échelle locale. Celles-ci seront choisies et déléguées par chaque commission scolaire et cégep. Ces sessions se tiendront en octobre 1994. Les commissions scolaires et les cégeps pourront y déléguer le nombre de personnes qui leur convient, après entente avec les multiplicateurs ou multiplicatrices de la région,

qui les contacteront au début de septembre pour connaître le nom des responsables locaux qui participeront à la formation.

Il n'y aura pas de frais d'inscription ni de scolarité pour la participation à la session de formation dans les régions. Les établissements devront rembourser les frais de séjour et de déplacement. Par contre, la DGFPT allouera à chaque établissement employeur d'un multiplicateur ou d'une multiplicatrice en région (qui réaliseront les sessions régionales) un montant forfaitaire de 300$ pour la préparation et la réalisation d'une session régionale.

Un dépliant promotionnel sera préparé par la DGFPT pour faire connaître les activités de sensibilisation aux élèves. Il sera remis aux participants et aux participantes aux sessions de formation régionales.

La DGFPT mettra une personne-ressource à la disposition des régions, des commissions scolaires ou des centres qui voudraient s'en prévaloir à cause de besoins ou de projets particuliers. Cette personne-ressource est experte en sensibilisation à l'entrepreneurship et en formation de formateurs. Pour bénéficier de cette offre, il s'agit de se mettre en contact avec la DGFPT.

4.0 Les modalités de financement

L'activité de sensibilisation à l'entrepreneurship sera financée à partir d'une enveloppe ouverte et selon les procédures prévues sous la rubrique *Autres services de formation* dans les règles de financement de la formation professionnelle.

Les codes de sanction 499011 (français) et 999011 (anglais) sont accordés au cours de sensibilisation à l'entrepreneurship dans le système SESAME.

4.1 Le barème de financement

Le financement de l'activité correspond à un montant uniforme de 50 $ pour chaque élève inscrit et retenu par le Ministère.

Sont admissibles les élèves à temps plein qui sont à moins d'un an de l'obtention d'un Diplôme d'études professionnelles ou d'une Attestation de spécialisation professionnelle. Un élève ne peut être admissible plus d'une fois à l'activité.

Les commissions scolaires ont la responsabilité de déterminer elles-mêmes les modalités de réalisation de l'activité et l'usage des fonds obtenus.

4.2 Le mode de réclamation

La réclamation des sommes se fera à partir d'une déclaration officielle des inscriptions par la commission scolaire au moment de la sanction (sur le formulaire DCFP).